

**Objet :**  
**Réglementation de la circulation**  
**Place « Rive Gauche »**

**Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,**

- ◆ Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment les articles L.131-1, L.511-1,
- ◆ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, livre II, et notamment ses articles L2211.1, L2212., L2212.5 et L2213.2,
- ◆ Vu le Code de la Route et notamment les Articles R411.27 et R411.4,
- ◆ Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,
- ◆ Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977,
- ◆ Vu la demande présentée par l'**entreprise Vitrerie Savoyarde – ZA de la Peysse – 73000 Barberaz** relative à des travaux de remplacement de vitrine pour le compte de Terroir des Alpes,
- ◆ Considérant qu'il y a lieu de régler la circulation afin d'assurer le déroulement convenable de ce chantier,

## **ARRÊTE**

### **Article 1 :**

Pour permettre le bon déroulement du chantier, **l'entreprise chargée des travaux est autorisée à stationner ses véhicules sur la placette le long des vitrines du commerce concerné le 26/07/2024.**

### **Article 2 :**

La circulation des véhicules et la sécurité des piétons devront être assurées par l'entreprise chargée des travaux.

Les piétons seront déviés sur le trottoir en face de la Pharmacie.

### **Article 3 :**

Immédiatement après leur achèvement le permissionnaire sera tenu de réparer tous dommages, de rétablir à ses frais la voie publique et ses dépendances dans leur premier état.

### **Article 4 :**

Le présent arrêté sera :

TRANSMIS A :

- ✓ Monsieur l'Adjudant Chef Commandant la Gendarmerie de Saint-Jorioz
- ✓ Monsieur le Chef de Service de Police Municipale de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Responsable du Centre de Secours de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Directeur des Services Techniques de Saint-Jorioz,
- ✓ Le demandeur ([commercial@vitrerie73.com](mailto:commercial@vitrerie73.com))

pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.  
Publié sur le site internet de la commune : [www.saint-jorioz.fr](http://www.saint-jorioz.fr)

A SAINT-JORIOZ  
Le 23/07/2024

Le Maire

